

16 février 2017

INSÉCURITÉ PUBLIQUE

Un jeune homme fait l'objet de violences injustifiables. Les policiers qui sont intervenus sont mis en examen pour ces faits, l'un d'entre eux pour la qualification de viol.

L'affirmation d'un geste involontaire est inaudible et contribue à détruire le peu de confiance pouvant subsister entre une population de jeunes soumis déjà régulièrement à des contrôles injustifiés, à des atteintes à leur dignité et les forces de l'ordre.

L'actuel pouvoir s'était engagé à tenter de normaliser les pratiques de contrôles à répétition en rendant obligatoire la remise d'un récépissé à la personne contrôlée.

Cet engagement a été abandonné.

Pire, le gouvernement vient de faire voter au parlement un texte prévoyant l'anonymisation des procès-verbaux. Il sera impossible pour le citoyen de vérifier la compétence de tel policier, de se plaindre de lui ni même de le faire citer comme témoin !

Comme si cela ne suffisait pas, le même texte va prévoir que les policiers pourront ouvrir le feu même en l'absence de péril pour eux-mêmes ou autrui.

Et le maximum des peines pour outrage à policier va doubler.

Le Gouvernement a choisi son camp, celui de la force et de l'affrontement contre une partie de la population régulièrement stigmatisée qui n'avait pas besoin de ça.

Quelle issue une telle politique offre-t-elle si ce n'est l'addition des incompréhensions, des frustrations et des injustices, et finalement l'engrenage des violences ?

Le Syndicat des Avocats de France appelle le gouvernement à prendre la mesure de la gravité des événements et à prendre en compte les propositions portées par la société civile en matière de lutte contre le racisme et de sécurité publique.

Il lui demande, ainsi qu'au Président de la République, de suspendre l'application de la loi « Sécurité Publique » et appelle au rassemblement de Samedi 18 février à 15 h 00, Place de la République à Paris.

Bertrand COUDERC